

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 66

24 janvier 2005

SOMMAIRE

A.C.C.P. S.A.	3133	S.A., Luxembourg	3140
A.C.C.P. S.A.	3152	Epicerie Goli, S.à r.l., Luxembourg	3158
Aerotron S.A., Bridel	3166	Fabk Investments S.A., Luxembourg	3131
Airwaves S.A., Bridel	3122	Fenor S.A., Luxembourg	3140
Alpetex International S.A., Luxembourg	3129	Finchley Holding S.A., Luxembourg	3149
Alpetex International S.A., Luxembourg	3129	Immo-Confort S.A., Bascharage	3143
Alpetex International S.A., Luxembourg	3129	Insinger Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg	3133
Amici S.A.H., Luxembourg	3136	International Finance Corporation S.A., Luxembourg	3159
Amici S.A.H., Luxembourg	3136	Interportfolio, Sicav, Luxembourg	3142
Arema, GmbH, Weiswampach	3124	J.-R. Boule Corporation, S.à r.l., Luxembourg ...	3125
Arema, GmbH, Weiswampach	3124	Komaco International Holding S.A., Luxembourg	3123
Arema, GmbH, Weiswampach	3124	(D')Krapperten, S.à r.l., Steinfort	3158
B.T.P. S.A., Luxembourg	3161	Levhôtel S.A., Luxembourg	3139
B.T.P. S.A., Luxembourg	3161	Macav S.A., Luxembourg	3142
Black & Decker Luxembourg S.A., Luxembourg ..	3129	Marber Bou S.A., Luxembourg	3126
Black & Decker Luxembourg S.A., Luxembourg ..	3129	Marber Bou S.A., Luxembourg	3126
Bleu Marine Communication S.A., Luxembourg ..	3134	Marber Bou S.A., Luxembourg	3126
Blue Island Properties S.A., Bridel	3122	Marber Bou S.A., Luxembourg	3126
BO Fund II, Sicav, Luxembourg	3131	Marber Bou S.A., Luxembourg	3126
Bypar, S.à r.l., Luxembourg	3122	Mastinvest Holding S.A., Luxembourg	3123
Café-Snack L'Evasion, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	3130	Mastinvest Holding S.A., Luxembourg	3123
CGPA Ré S.A., Munsbach	3141	Metalflex, S.à r.l., Bridel	3157
Christos K. Tegopoulos S.A., Bridel	3159	Morco Holdings, S.à r.l., Howald	3144
Chronos Consult S.A., Mamer	3151	New Age Radio S.A., Bridel	3159
Classic Façades, S.à r.l., Livange	3131	Oriental Asset Management Holding S.A., Luxembourg	3165
Colibri Sainte Anne, S.à r.l., Kayl	3130	Oriental Asset Management Holding S.A., Luxembourg	3162
Corum International S.A., Luxembourg	3130	Platon Holding S.A., Luxembourg	3143
Corum International S.A., Luxembourg	3130	Pol S.A., Luxembourg	3143
Corum International S.A., Luxembourg	3131	Pol S.A., Luxembourg	3143
Corum International S.A., Luxembourg	3131	Pol S.A., Luxembourg	3143
Cuved S.A. Holding, Wiltz	3123	Pool Investment S.A., Luxembourg	3128
Danske Bank International S.A., Luxembourg ...	3132	Production Christian Gallimard S.A., Luxembourg-Kirchberg	3150
DDD S.A.H., Luxembourg	3141	Production Christian Gallimard S.A., Luxembourg-Kirchberg	3151
DDD S.A.H., Luxembourg	3141	QS Holdings, S.à r.l., Luxembourg	3126
DDD S.A.H., Luxembourg	3141	Real Estate Hotels S.A., Luxembourg	3128
Delhaize Luxembourg S.A., Kehlen	3142	Rotarex Distribution S.A., Lintgen	3167
Distrimode International S.A.H., Luxembourg ...	3125		
Distrimode International S.A.H., Luxembourg ...	3125		
Distrimode International S.A.H., Luxembourg ...	3125		
E Oppenheimer & Son (Luxembourg) Limited			

Rotarex Distribution S.A., Lintgen	3167	Soprolux Promotions S.A., Luxembourg	3137
Rotarex Distribution S.A., Lintgen	3168	Sovem, S.à r.l., Luxembourg	3159
Rotarex Distribution S.A., Lintgen	3168	Sovem, S.à r.l., Luxembourg	3159
Rotarex Distribution S.A., Lintgen	3168	Spazio Design, S.à r.l., Steinfort	3158
Rotarex Venture S.A., Lintgen	3166	Stopfill S.A., Lintgen	3157
Rotarex Venture S.A., Lintgen	3166	Storm Investments S.A., Luxembourg	3124
Rotarex Venture S.A., Lintgen	3166	Storm Investments S.A., Luxembourg	3124
Rotarex Venture S.A., Lintgen	3167	Tac O Tac S.A., Luxembourg	3158
Rotarex Venture S.A., Lintgen	3167	TIAA Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	3139
Rowlands International S.A., Luxembourg	3152	TIAA Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	3139
S & G International Holding S.A., Luxembourg ..	3139	TIAA Lux 3, S.à r.l., Luxembourg	3140
Shivling Holding S.A., Luxembourg	3137	TIAA Lux 3, S.à r.l., Luxembourg	3140
Simon S.A., Bridel	3162	Transmedia Holding S.A., Bridel	3165
Société d'Exploitation de Walsheim, Luxem- bourg	3130	Varolux Participations S.A., Luxembourg	3165
Société de Gestion Immobilière S.A., Luxem- bourg	3142	Varolux Participations S.A., Luxembourg	3165
Sogecofi S.A., Soleuvre	3158	Vermeer S.A., Luxembourg	3138
Sogecofi S.A., Soleuvre	3158	Villeneuve Investissement S.A., Luxembourg	3138
Soprolux Promotions S.A., Luxembourg	3137	Villeneuve Investissement S.A., Luxembourg	3138
Soprolux Promotions S.A., Luxembourg	3137	Zoelly S.A., Luxembourg	3160
		Zoelly S.A., Luxembourg	3161

AIRWAVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R. C. Luxembourg B 72.519.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

B. ten Brinke

Administrateur

(093049.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

BLUE ISLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R. C. Luxembourg B 89.477.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

B. ten Brinke

Administrateur

(093056.4/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

BYPAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.647.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 3 novembre 2004

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(093136.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.715.

Avec effet au 8 novembre 2004, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

P. van Nugteren / H. de Graaf

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092256.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

CUVED S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 97.788.

Monsieur Funck Lucien, L-9644 Dahl, 19, Um aale Wee, démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société CUVED S.A. HOLDING.

Dahl, le 19 octobre 2004.

L. Funck.

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2004, réf. DSO-AV00159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903659.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2004.

MASTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 66.878.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 septembre 2004

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant au 19, rue des Champs, L-3912 Mondercange, de Monsieur Karl Kohlbrenner, administrateur de sociétés, né le 23 mai 1953 à CH-Bratsch VS, demeurant à CH-6517 Arbedo, via Cademallo 13 et de la société INFID MANAGEMENT ANS-TALT, immatriculée au Liechtenstein-Vaduz, n° 1091/71, dont le siège social est au 5, Aeulestrasse à Vaduz - 9490 au Liechtenstein, sont renouvelés pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, ayant son siège social au 2, Mille-gässel à L-2156 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.417, est reconduit pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour MASTINVEST HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093282.3/696/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

MASTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 66.878.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(093279.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

AREMA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 22.
R. C. Luxembourg B 5.890.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW00071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 novembre 2004.

AREMA, S.à r.l.

Signature

(903661.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2004.

AREMA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 22.
R. C. Luxembourg B 5.890.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2004, réf. DSO-AW00072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 novembre 2004.

AREMA, S.à r.l.

Signature

(903662.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2004.

AREMA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 22.
R. C. Luxembourg B 5.890.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2004, réf. DSO-AW00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 novembre 2004.

AREMA, S.à r.l.

Signature

(903663.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 novembre 2004.

STORM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.211.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092932.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

STORM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.211.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092931.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

J.-R. BOULLE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.585.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(085707.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.157.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

Monsieur Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et

Monsieur Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093549.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.157.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2002, les mandats des Administrateurs Messieurs Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du Commissaire aux comptes Madame Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour DISTRIMODE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093551.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.157.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2003, AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Madame Myriam Spiroux-Jacoby, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093560.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

MARBER BOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 78.918.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Signature.

(091013.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

MARBER BOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 78.918.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Signature.

(091012.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

MARBER BOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 78.918.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Signature.

(091010.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

MARBER BOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 78.918.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Signature.

(091008.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

**QS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. QUIKSILVER HOLDINGS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 103.193.

In the year two thousand four, on twenty-sixth day of October.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUIKSILVER, INC., a company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 15202 Graham Street, Huntington Beach, California, 92649, USA;

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on 25 October 2004.

The said proxy, after having signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to enact the following:
- QUIKSILVER, INC. is the sole shareholder of QUIKSILVER HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on 1 September 2004, not yet published in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- according to article 200-2 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies (as amended), the sole shareholder exercises the powers of the general meeting;

- and the sole shareholder has therefore taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into QS HOLDINGS, S.à r.l., and subsequently to amend article 4 of the articles of association (the «Articles»), which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company will have the name QS HOLDINGS, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 10 of the Articles, so as to read as follows:

«**Art. 10.** The shares may be pledged by the shareholders in which case due inscription must be made in the register of partners of the Company and the shares so pledged are transferred by way of security to the pledgee(s).

The pledgee(s) may be entitled to receive all dividends and exercise all voting rights and other powers pertaining to the shares regardless of the occurrence of any breach of any secured obligation under the concerned pledge. Such substitution will take place automatically vis à vis the shareholders and after having given notice hereof in writing to the Company, vis à vis the Company.

Once the shareholder/pledgor has been substituted by the pledgee(s) in accordance with the above paragraph, the pledgee(s) or its agent(s) will be granted the right to dividends and will validly exercise the voting rights and other powers pertaining to the shares and will be entitled to challenge any resolution taken in breach therewith. The Company shall take all actions which are deemed to be necessary in order to ensure the effectiveness of the pledgee(s) rights and any objection not sanctioned by an enforceable court order regarding the breach of the secured obligations under the pledge will be deemed to be void and ineffective.

The shareholders acknowledge that the pledgee(s) are fully and unconditionally authorised to pass any resolution which is deemed necessary or useful by the pledgees to ensure the correct performance of the secured obligations under the pledge by the Company or to preserve their rights as secured creditors, relinquishing any claim that the partners may have in this regard.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

The shares need however not be offered in the first place to the shareholders and no further approval of the shareholders is required in the event that the shares are transferred upon realization of the pledge to the pledgee(s) by way of auction or attribution or in any other manner permitted by applicable law, provided the pledgee(s) when the pledge was created, had been accepted.»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUIKSILVER, INC., une société de droit du Delaware, avec siège social à 15202 Graham Street, Huntington Beach, Californie, 92649, USA;

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée comme décrit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- QUIKSILVER, INC., est l'associé unique de la société QUIKSILVER HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} septembre 2004, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- conformément à l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, l'associé unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale;

- et en conséquence, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en QS HOLDINGS, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui sera dès lors rédigé comme suit:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination QS HOLDINGS, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des Statuts dont la lecture devra être la suivante:

«**Art. 10.** Les parts sociales peuvent être gagées par les associés auquel cas le gage devra être dûment inscrit dans le registre des associés de la Société et les parts sociales ainsi gagées être transférées au(x) créancier gagiste(s) à titre de sûreté.

Le(s) créancier gagiste(s) pourra/ont bénéficier du droit aux dividendes et exercer les droits de vote et autres droits découlant des parts sociales nonobstant toute violation d'une obligation résultant du contrat de gage. Cette substitution interviendra automatiquement vis-à-vis des associés et vis-à-vis de la Société après notification écrite.

Lorsque l'associé constituant du gage aura été substitué par le créancier gagiste conformément au paragraphe ci-dessus, le créancier gagiste ou son mandataire se verra attribué le droit aux dividendes et exercera valablement les droits de vote et tous autres pouvoirs attachés aux parts sociales, et pourra contester toute résolution prise en contravention de ces dispositions. La Société devra prendre toute action réputée nécessaire à l'effet d'assurer l'effectivité des droits du créancier gagiste et toute exception qui ne sera pas confirmée par un jugement exécutoire concernant la violation des obligations résultant du contrat de gage sera réputée nulle et de non effet.

Les associés reconnaissent que le(s) créancier(s) gagiste(s) est/sont entièrement et sans réserve autorisés à prendre toute résolution qui serait jugée nécessaire ou utile par le(s) créancier(s) gagiste(s) pour assurer l'exécution conforme des obligations découlant du contrat de gage par la Société ou pour préserver leurs droits en qualité de créancier privilégié, renonçant à toute contestation que les associés pourraient avoir à cet égard.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales n'auront pas à être proposées préalablement aux associés et aucun agrément des associés n'est requis dans le cas où les parts sociales seraient transférées par la réalisation du gage au(x) créancier(s) gagiste(s) par voie de vente aux enchères ou d'attribution ou de tout autre manière admise par la loi applicable, sous réserve que le créancier gagiste ait été agréé lorsque la gage a été consenti.»

Frais

Le montant des frais, des dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Donc acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

J. Elvinger.

(092795.3/211/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

POOL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.786.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signature.

(091089.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

REAL ESTATE HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.914.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour REAL ESTATE HOTELS S.A.

Signature

(091283.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ALPETEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.140.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signature.

(091085.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ALPETEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signature.

(091086.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

ALPETEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.140.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Signature.

(091083.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.711.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(092649.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.711.

En application de l'article 316 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la Société est exemptée d'établir des comptes consolidés et elle dépose les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion, les annexes ainsi que le rapport du réviseur indépendant pour l'exercice 2002 de son ultime parent:

BLACK & DECKER CORPORATION, 701, East Joppa Road, Towson, MD 21286, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092650.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

CAFE-SNACK L'EVASION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 134, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 72.821.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091207.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

SOCIETE D'EXPLOITATION DE WALSHEIM.

Siège social: Luxembourg, 28, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 18.992.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091209.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

COLIBRI SAINTE ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 16, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 18.847.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(091215.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

CORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.795.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01576, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour CORUM INTERNATIONAL S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur B

Signatures

(091021.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

CORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.795.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01575, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour CORUM INTERNATIONAL S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur B

Signatures

(091024.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

CORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.795.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour CORUM INTERNATIONAL S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur B

Signatures

(091026.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

CORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.795.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01572, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour CORUM INTERNATIONAL S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur B

Signatures

(091029.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

BO FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 79.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(092402.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

FABK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.290.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

(092528.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

CLASSIC FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 43.061.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 novembre 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(092537.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.101.

Extrait du Conseil d'Administration du 5 novembre 2004.

A partir du 15 novembre 2004 les fondés de pouvoir (A) de la banque sont les suivants:

Monsieur Mogens Holm, Managing Director, demeurant à Luxembourg
Monsieur Torben Krag, Deputy General Manager, demeurant à Sandweiler
Monsieur Robert Mikkelsen, Assistant General Manager, demeurant à Luxembourg
Monsieur Carsten Andersen, demeurant à Mamer
Monsieur Ole Vittrup Andersen, demeurant à Heisdorf
Monsieur Vagn Falkensten Andersen, demeurant à Ehnen
Monsieur Jean Brandenburger, demeurant à Luxembourg
Monsieur Jan Damsgaard, demeurant à Strassen
Monsieur Peter Dyhr, demeurant à Helmsange
Monsieur Klaus Ebert, demeurant à Mamer
Monsieur Alvaro Gentili, demeurant à Howald
Monsieur Søren Glente, demeurant à Bereldange
Monsieur Marc Goergen, demeurant à Machtum
Monsieur Claus Høgh Hansen, demeurant à Luxembourg
Monsieur Lars Mieritz Hansen, demeurant à Luxembourg
Monsieur Frans Haunstrup, demeurant à Helmsange
Monsieur Fredrik Holm, demeurant à Luxembourg
Monsieur Jens Gahner Jørgensen, demeurant à Luxembourg
Madame Lise Joergensen, demeurant à Luxembourg
Monsieur Jesper Larsen, demeurant à Luxembourg
Monsieur Peter Green Lauridsen, demeurant à Bridel
Monsieur Per Øgaard Madsen, demeurant à Oberanven
Monsieur Aage Meyer, demeurant à Luxembourg
Monsieur Johnny Preben Mousten, demeurant à Bertrange
Madame Lisbeth Møller Nielsen, demeurant à Luxembourg
Monsieur Jan Olsen, demeurant à Lintgen
Monsieur Gérard Pardanaud, demeurant à Dommeldange
Madame Connie Petersen, demeurant à Luxembourg
Madame Mette Poulsen, demeurant à Hünsdorf
Monsieur Thorsten Rabitz, demeurant à Bereldange
Monsieur Hans-Erik Ribberholt, demeurant à Strassen
Monsieur Henrik Skriver, demeurant à Alzingen

et les fondés de pouvoir (B) de la banque sont les suivants:

Monsieur Paul Albrecht, demeurant à Dudelange
Monsieur Christian Balle-Mortensen, demeurant à Luxembourg
Monsieur Pascal Becker, demeurant à Steinheim
Monsieur Johnny Bisgaard, demeurant à Luxembourg
Monsieur Johan Bjerregaard, demeurant à Mamer
Monsieur Brian Lykke Bistrup, demeurant à Luxembourg
Monsieur Michael Blom, demeurant à Luxembourg
Monsieur Ulf Bonde, demeurant à Luxembourg
Monsieur Troels Brinch, demeurant à Luxembourg
Monsieur Martin Brønner, demeurant à Luxembourg
Madame Jeanette Christensen, demeurant à Niederanven
Monsieur Poul-Erik Dacke, demeurant à Luxembourg
Madame Anouk Dekoninck, demeurant à Chantemelle
Madame Gitte Snild Fischbach, demeurant à Schifflange
Mademoiselle Ann-Charlotte Göransson, demeurant à Luxembourg
Mademoiselle Charlotte Hansen, demeurant à Luxembourg
Monsieur Erik Herlev, demeurant à Strassen
Mademoiselle Charlotte Hultman, demeurant à Luxembourg
Mademoiselle Berit Hyldal, demeurant à Luxembourg
Monsieur Jesper Jensen, demeurant à Luxembourg
Monsieur Johnny Hejgård Jensen, demeurant à Koerich
Monsieur Lars Berg Jensen, demeurant à Luxembourg
Monsieur Steffen Richard Jensen, demeurant à Luxembourg
Mademoiselle Ingrid Johansson, demeurant à Luxembourg
Monsieur Martin Johansson, demeurant à Luxembourg
Madame Bettina Kaas, demeurant à Mamer

Mademoiselle Mira Susanne Kierulf, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Thomas Lund, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Torben Maj, demeurant à Bertrange
 Madame Corinne Mazzoli, demeurant à Tiercelet
 Madame Anne W. Meyer, demeurant à Luxembourg
 Madame Marguerite Mousel-Mayer, demeurant à Hellange
 Monsieur John Løvig Nielsen, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Søren Nilsson, demeurant à Luxembourg
 Madame Hanne Nowacki, demeurant à Crauthem
 Madame Marjanne Myrtue Olesen, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Nico Reding, demeurant à Kayl
 Madame Eva Dittler Røjkjær, demeurant à Blaschette
 Monsieur Ib Rørmand, demeurant à Mamer
 Monsieur Domiziano Rossi, demeurant à Frisange
 Mademoiselle Nadia Salciccia, demeurant à Dudelange
 Monsieur Klaus Skovmand, demeurant à Luxembourg
 Madame Majbrit Spliid, demeurant à Ernster
 Monsieur Henrik Stampe, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Carsten Stricker, demeurant à Bereldange
 Mademoiselle Lotte Svendsen, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Jacob Bruun Thygesen, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Wil van Riet, demeurant à Ohm
 Monsieur Anders Wagner, demeurant à Luxembourg
 Madame Kirsten Irene Westenfelder, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Jesper Winding, demeurant à Luxembourg.
 Monsieur Vagn Falkensten Andersen ne devra pas faire usage de sa signature en dehors de documents à signer en relation avec l'audit.

M. Holm,
Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02955. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093029.2//98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

A.C.C.P. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.870.

FIDUFRANCE GIBRALTAR LIMITED renonce à son mandat d'administrateur de la société ci-dessus référencée avec effet au 1^{er} juillet 2004.

La société ne sera donc plus administrateur à compter du 1^{er} juillet 2004.

Pour la société
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092726.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

INSINGER CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 62.466.

L'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est réunie au siège social de la Société en date du 31 janvier 2002, a décidé d'accepter la démission de M. Stephen Hutchings et de Mme Eimear Crowley, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs de la Société et de nommer en remplacement VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. et THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg pour une période se terminant à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2004

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092704.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

BLEU MARINE COMMUNICATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 2, rue Fort du Moulin.
R. C. Luxembourg B 104.020.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Olivier Zanetti, graphiste, né le 1^{er} novembre 1974 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4020 Liège (Belgique), 7, rue Libotte,
- 2) Monsieur Marc Schievekamp, analyste programmeur, né le 14 avril 1970 à Gosselies (Belgique), demeurant à L-1425 Luxembourg, 2, rue Fort du Moulin,

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLEU MARINE COMMUNICATION.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité d'Agence en communication, la création Internet, la création infographique en deux dimensions et trois dimensions (2D/3D), la conception, l'achat, la vente et la location de logiciels de gestion de contenu web en ligne ainsi que la création vidéo et cinématographique.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euro (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, courrier ou fax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par écrit, courrier ou fax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Titre IV. Surveillance

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligible et toujours révocables.

Titre V. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier samedi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée de la loi du 10 août 1915.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Marc Schievekamp, prénommé, cinquante et une actions	51
2) Monsieur Olivier Zanetti, prénommé, quarante-neuf actions	49
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de 25%, par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euro (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société pour s'achever au 31 décembre 2004. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en l'an 2005.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Olivier Zanetti, prénommé;

- Monsieur Marc Schievekamp, prénommé;
 - Monsieur Bartosz Pszczola, juriste, né le 25 mars 1979 à Varsovie (Pologne), demeurant à B-1083 Ganshoren (Belgique), 271/11, avenue Charles-Quint;
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Mademoiselle Rachel Vanderveck, économiste, née le 1^{er} mars 1979 à Marche en Famenne (Belgique), demeurant à B-4500 Tihange (Belgique), rue Poyoux-Sarts 10.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1425 Luxembourg, 2, rue Fort du Moulin.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Olivier Zanetti, prénommé.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Olivier Zanetti, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: O. Zanetti, M. Schievekamp, B. Pszczola, R. Vanderveck, G. Lecuit.
Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 33, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

G. Lecuit.

(093063.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

AMICI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 53.495.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2002, KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de NEXIS S.A., Niue, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,
- LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et
- VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour AMICI S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093456.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

AMICI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 53.495.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2003, les mandats des Administrateurs KOFFOUR S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme, et VALON S.A., société anonyme, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour AMICI S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093459.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SHIVLING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.938.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2004

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est donnée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Madame Rachel Backes comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Pour la société SHIVLING HOLDING S.A.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092670.3/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

SOPROLUX PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 38.737.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2004

Est nommé commissaire aux comptes Monsieur Justin Dostert, conseiller en fiscalité et comptabilité, né à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1939, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération. Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour extrait conforme

SOPROLUX PROMOTIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093290.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SOPROLUX PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 38.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01323, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPROLUX PROMOTIONS S.A.

Signature

(093291.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SOPROLUX PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 38.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01321, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPROLUX PROMOTIONS S.A.

Signature

(093294.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

VERMEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2004

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour la société VERMEER S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092674.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

VILLENEUVE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 42.989.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social, à Luxembourg, le 5 juillet 2004 à 11.00 heures

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2003.

Reconduction des mandats de Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093431.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

VILLENEUVE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 42.989.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juillet 2003 à 11.00 heures

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093433.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

LEVHOTEL S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.224.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2004

Madame Isabel Garcia Lorca et Monsieur Pablo Pinero Imbernon sont réélus Administrateurs de catégorie A pour une nouvelle période de 6 ans.

S.G.A. SERVICES S.A., Monsieur Norbert Schmitz et Madame Rachel Backes sont réélus Administrateurs de catégorie B pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société LEVHOTEL S.A.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092680.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

TIAA LUX 2, Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 808.800,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 82.492.

Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique le 22 octobre 2004

ND PROPERTIES INC, associé unique de TIAA LUX 2 (la «Société»), a décidé d'étendre la durée des mandats des gérants actuels de la Société, Madame Laura L. Mc Grath, Monsieur Mark J. Wood, Monsieur Brian Belliveau, Monsieur Iqbal Kapadwala et Monsieur James P. Garofalo, jusqu'à l'approbation par l'associé unique des comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA LUX 2

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092714.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

TIAA LUX 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 82.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02246, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-M. Schmit

Avocat

(092717.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

S & G INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.876.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour S & G INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(092769.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

TIAA LUX 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.385.300,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.493.

Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique le 22 octobre 2004

ND PROPERTIES INC, associé unique de TIAA LUX 3 (la «Société»), a décidé d'étendre la durée des mandats des gérants actuels de la Société, Madame Laura L. Mc Grath, Monsieur Mark J. Wood, Monsieur Brian Belliveau, Monsieur Iqbal Kapadwala et Monsieur James P. Garofalo, jusqu'à l'approbation par l'associé unique des comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA LUX 3

J-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092720.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

TIAA LUX 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02243, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J-M. Schmit

Avocat

(092722.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

E OPPENHEIMER & SON (LUXEMBOURG) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.
R. C. Luxembourg B 48.123.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue le 14 juin 2004, le conseil d'administration a réélu les administrateurs suivants avec effet immédiat:

T. H. Claiborne

J. R. Darné

N. L. McCormack

J. T. Wheeler

Signature

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092723.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

FENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 35.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Sophia Van Heeswijk, Monsieur Robert Bouman et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES Inc., ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW03032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093308.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

DDD S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.358.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2001, et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social a été converti de LUF 76.500.000,- en EUR 1.896.385,46. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 1.896.385,46 (un million huit cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-six cents), divisé en 153 (cent cinquante-trois) actions, sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour DDD S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092861.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

DDD S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 45.358.

Les statuts coordonnés, enregistrés le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02503, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour DDD S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(092862.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

DDD S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 45.358.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour DDD S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(092856.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

CGPA Ré S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5365 Munsbach, 6, parc d'activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 46.753.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2004

5. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Dierkens avec effet au 20 janvier 2004, de son poste d'Administrateur et le remercie vivement pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la Société.

6. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Maurice Haag en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Dierkens. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2005.

7. L'Assemblée nomme Monsieur Nicolas Fiani en tant qu'Administrateur et fixe le nombre des Administrateurs à 4. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2005.

8. L'Assemblée reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Réviseur Indépendant de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour la Société

C. Stiennon

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092719.3/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

DELHAIZE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, rue d'Olm.
R. C. Luxembourg B 97.993.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 22 octobre 2004

L'assemblée a décidé de nommer la société anonyme DELOITTE, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092759.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 40.868.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(092869.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

MACAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 59.591.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour MACAV S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(092885.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

INTERPORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.902.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 5 novembre 2004 à 12 heures*

Cinquième résolution

«L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Patrice Crochet, Jean-Marc de Volder et Stéphane Wilmot pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'an 2005».

Sixième résolution

«L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises, KPMG AUDIT, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'an 2005.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093207.3/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

POL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.887.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092930.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

POL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.887.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092929.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

POL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.887.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(092928.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

PLATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.113.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social en date du 24 juin 2004 que:
le conseil est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch, Luxembourg;
- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers;
- Monsieur David de Marco, Directeur, demeurant à L-9186 Stegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092909.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

IMMO-CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.507.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(092935.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

MORCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 104.014.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the ninth day of November.
Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

GEOLANDIA LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-13432, represented by Adam Mackie and Kevin Barnett,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

GATE LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-13431, represented by Adam Mackie and Kevin Barnett,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

TIANA LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-14917, represented by James M. Keyes,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

THOLU LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-13694, represented by Adam Mackie and Kevin Barnett,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

FRAGAN LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 59680, represented by R. Shrives,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

PILLANE LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 59675, represented by R. Shrives,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

AQS GREEN & EXPERTA TRUSTEES JERSEY LIMITED, with registered office at 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 22566, represented by R. Shrives,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 5 October 2004.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in France, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without failing within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MORCO HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at 25,000 EUR represented by 1,000 shares having a nominal value of 25 EUR per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers and each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, one having an A signatory power and one having a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st April and ends on the 31st March.

Art. 16. Each year, with reference to 31st March, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated

to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The board of managers shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

GEOLANDIA L.L.C. accounts for 16.7% of the capital	167 shares
GATE L.L.C. accounts for 10.6% of the capital	106 shares
TIANA L.L.C. accounts for 27.3% of the capital	273 shares
THOLU L.L.C. accounts for 16.7% of the capital	167 shares
FRAGAN L.L.C. accounts for 6.0% of the capital	60 shares
PILLANE L.L.C. accounts for 6.0% of the capital	60 shares
AQS GREEN AND EXPERTA TRUSTEES JERSEY L.L.C. accounts for 16.7% of the capital	167 shares

Total: 1,000 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of 25,000 EUR is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st March 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1.900 EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at four. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

With A signatory power:

Mr Ashley James Mackie, company director, born 27 February 1969, in Exeter, Great Britain, whose residence address is Residence Belle Escale, 46 Route de Lausanne, 1110 Morges, Switzerland; and

Mr Adam Charles Mackie, company director, born 17 May 1972, in Leamington, Great Britain, whose residence address is Residence Belle Escale, 46 Route de Lausanne, 1110 Morges, Switzerland; and

With B signatory power:

Mr Alexis Kamarowsky, company director, born 10 April 1947, in Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Germany, whose professional address is 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; and

Mr Federigo Cannizzaro, company director, born 12 September 1964, in La Spezia, Italia, whose professional address is 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2) The registered office is established in 4, rue des Joncs, L-1818 Howald.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

GEOLANDIA LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-13432, représentée par M. Adam Mackie et M. Kevin Barnett,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

GATE LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-13431, représentée par M. Adam Mackie et M. Kevin Barnett,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

TIANA LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-14917, représentée par M. James M. Keyes,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

THOLU LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-13694, représentée par M. Adam Mackie et M. Kevin Barnett,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

FRAGAN LIMITED, une société soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles anglo-normandes sous le numéro 59680, représentée par M. R. Shrives,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

PILLANE LIMITED, une société soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles anglo-normandes sous le numéro 59675, représentée par M. R. Shrives,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

AQS GREEN & EXPERTA TRUSTEES JERSEY LIMITED, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés des îles anglo-normandes sous le numéro 22566, représentée par M. R. Shrives,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2004.

Lesdites procurations, après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de tous biens immeubles situés en France, ainsi qu'à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société peut également accorder des prêts et avances à des filiales, des sociétés affiliées ou des tiers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MORCO HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 25.000 EUR représenté par 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gestion et chaque gérant se voit attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, l'un ayant un pouvoir de signature A et l'autre ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. En cas d'associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. Le Conseil de gérance a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

GEOLANDIA L.L.C. représentant 16,7% du capital	167 parts sociales
GATE L.L.C. représentant 10,6% du capital	106 parts sociales
TIANA L.L.C. représentant 27,3% du capital.	273 parts sociales
THOLU L.L.C. représentant 16,7% du capital.	167 parts sociales

FRAGAN L.L.C. représentant 6,0% du capital	60 parts sociales
PILLANE L.L.C. représentant 6,0% du capital	60 parts sociales
AQS GREEN AND EXPERTA TRUSTEES JERSEY L.L.C. représentant 16,7% du capital	167 parts sociales
Total:	1.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 25.000 EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2005.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.900 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, préqualifiés, représentant la totalité du capital sous-crit, ont pris les résolutions suivantes

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Avec un pouvoir de signature A:

M. Ashley James Mackie, administrateur de sociétés, né le 27 février 1969 à Exeter, Grande-Bretagne, ayant son adresse à Résidence Belle Escale, 46 Route de Lausanne, 1110 Morges, Suisse; et

M. Adam Charles Mackie, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1972 à Leamington, Grande Bretagne, ayant son adresse à Résidence Belle Escale, 46 Route de Lausanne, 1110 Morges, Suisse; et

Avec un pouvoir de signature B:

M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, ayant son adresse à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

M. Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, ayant son adresse à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 4, rue des Joncs, L-1818 Howald.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Neiens, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2004, vol. 902, fol. 49, case 5. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2004.

B. Moutrier.

(092978.3/272/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

FINCHLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.555.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 octobre 2004

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'Assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- les mandats d'administrateur de M. Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, M. Guy Arendt, avocat-avoué, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et Mme Corinne Philippe, juriste, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et celui du Commissaire aux Comptes, M. Lex Benoy, expert-comptable, demeurant 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

(092944.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

PRODUCTION CHRISTIAN GALLIMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 58.667.

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRODUCTION CHRISTIAN GALLIMARD S.A., R. C. Luxembourg B Numéro 58.667, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 365 du 9 juillet 1997.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Fabienne De Bernardi, secrétaire de direction, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nathalie Habay, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante-cinq mille (55.000) actions ayant eu une valeur nominale de cent (100,-) francs luxembourgeois chacune représentant l'intégralité du capital social antérieur de cinq millions cinq cent mille (5.500.000,-) francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la Société de celui d'une société de participations financières (SOPARFI) en celui d'une société commerciale avec effet au 1^{er} janvier 2004.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3. Suppression de la valeur nominale des actions et fixation du capital social à EUR 136.341,43 divisé en 55.000 actions sans désignation de valeur nominale.

4. Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 545.370,- représenté par 220.000 actions sans désignation de valeur nominale.

5. Renouvellement pour une nouvelle période de cinq ans de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

7. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au 2^{ème} mercredi du mois d'août à 11.00 heures et modification afférente de l'article 8, alinéa 1^{er} des statuts.

8. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui d'une société de participations financières (SOPARFI) en celui d'une société commerciale avec effet au 1^{er} janvier 2004.

En conséquence l'article 3 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet, tant par elle-même directement qu'en collaboration avec les sociétés dans lesquelles elle détient des participations ou avec des tiers, de prêter tous services et d'effectuer toutes activités de services dans le domaine de la création et la diffusion de produits sous forme de livres, produits dérivés (papeterie, figurines,...) et sur support informatique (CD, DVD) ainsi que toutes activités dans les domaines de la production et la communication audiovisuelle, informatique et électronique, de développer, produire, éditer, commercialiser, exploiter et vendre tous services audiovisuels, informatiques et de communication, ainsi que leurs réseaux de transmission et de distribution et la mise en valeur comprenant toutes formes de données comme le texte, l'image, le son ou toutes combinaisons possibles de ces éléments, par tous moyens techniques, réseaux et supports actuels et futurs, y compris toutes formes de transmission par satellite.

La société peut se faire concéder à ces fins des droits de licence ou concéder à autrui des droits de licence ou donner en sous-licence aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations ou à des tiers tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle dont elle est ou deviendrait titulaire.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à cent trente-six mille trois cent quarante et un euros quarante-trois cents (136.341,43), divisé en cinquante-cinq mille (55.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Il est fixé un nouveau capital autorisé à cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-dix euros (545.370,-) représenté par deux cent vingt mille (220.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé est renouvelée pour une nouvelle période de cinq ans.

Cinquième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente-six mille trois cent quarante et un euros quarante-trois cents (136.341,43), divisé en cinquante-cinq mille (55.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-dix euros (545.370,-) représenté par deux cent vingt mille (220.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 9 novembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.'

Sixième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée au 2^e mercredi du mois d'août à 11.00 heures.

En conséquence l'article 8, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le 2^e mercredi du mois d'août à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra au premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Blauen, F. De Bernardi, N. Habay, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, vol. 145S, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(093147.3/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

PRODUCTION CHRISTIAN GALLIMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 58.667.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1432 du 9 novembre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(093148.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

CHRONOS CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 54.070.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(092938.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

A.C.C.P. S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 85.870.

La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LIMITED renonce à son mandat d'administrateur de la société cidessus référencée avec effet au 1^{er} juillet 2004.

La société ne sera donc plus administrateur à compter du 1^{er} juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092730.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROWLANDS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. ROWLANDS INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 48.746.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ROWLANDS INTERNATIONAL, (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.746, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no 532 du 17 décembre 1994. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 novembre 2000, publié au Mémorial C, no 463 du 20 juin 2001.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Maître Frank Greff, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Peggy Olinger, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Patricia Schon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte d'un acte de cession de parts sous seing privé daté du 25 mars 2002, enregistré à Luxembourg le 25 octobre 2004 et d'un acte de cession de parts sous seing privé daté du 7 janvier 2004, enregistré à Luxembourg le 22 octobre 2004, tous les deux et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 25 octobre 2004, que les associées actuelles de la Société sont la société VEDIOR HOLDING B.V., ayant son siège social à P.O. Box 75170, 1070 AD, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Amsterdam sous le numéro 33292222 et la société VEDIOR FINANCE BELGIUM N.V., ayant son siège social à Internationalelaan, 55/42, B-1070 Bruxelles, Belgique, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 619324, et que les parts sociales sont réparties entre elles comme suit:

1) La société VEDIOR HOLDING B.V., quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
2) La société VEDIOR FINANCE BELGIUM N.V., une part sociale	1

Total: cinq cents parts sociales. 500

II.- Que les noms des associées présentes ou représentées ainsi que le nombre de parts sociales qu'elles détiennent sont repris sur une liste de présence dressée par les membres du bureau, laquelle après avoir été signée ne varietur par les associées présentes et par les mandataires de celles représentées, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations des associées représentées, pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les associées détenant ensemble les 500 (cinq cents) parts sociales représentatives du capital social de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois) sont dûment représentées à la présente assemblée.

IV.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, les associées déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour et des statuts soumis à leur délibération.

V.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Conversion de la devise d'expression du capital social souscrit de francs luxembourgeois en euros, lequel sera fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune, avec effet rétroactif à la date du 1^{er} janvier 2002;

2) Augmentation du capital social souscrit à concurrence de dix-huit mille six cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 18.605,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixan-

te-huit cents (EUR 12.394,68) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), à souscrire par les associés au prorata des parts qu'ils possèdent, et à libérer par incorporation d'une partie de la réserve disponible de la Société, sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale de chaque part sociale à soixante-deux euros (EUR 62,-);

3) Transformation de la forme juridique de la société à responsabilité limitée en société anonyme sur base d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, émis par la société T.A.S.L., S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, sur la situation active et passive de la société, et modification de la dénomination de la société en ROWLANDS INTERNATIONAL S.A.;

4) Adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société et modification conséquente des articles des statuts;

5) Acceptation de la démission de M. Marios Paras, M. Peter Valks et M. Peter Rinkes et décharge à donner aux gérants de la Société;

6) Nomination de M. Marios Paras, M. Peter Valks et M. Peter Rinkes comme administrateurs en remplacement des gérants démissionnaires;

7) Nomination de la société AACO, S.à r.l. comme commissaire aux comptes;

8) Divers.

Sur ce l'assemblée, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros au taux de change fixé de 1 euro pour LUF 40,3399, avec effet rétroactif à la date du 1^{er} janvier 2002.

Le capital social souscrit de la Société est dorénavant fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de dix-huit mille six cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 18.605,32), pour porter le capital de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans création de parts sociales nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes d'un montant de trente-sept euros et vingt et un cents (EUR 37,21), pour la porter de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) à soixante-deux euros (EUR 62,-), par incorporation d'une partie de la réserve disponible de la Société.

Ainsi l'augmentation de capital est intégralement libérée par incorporation à hauteur de dix-huit mille six cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 18.605,32) de partie de la réserve disponible de la Société.

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée des associés tenue en date du 10 juin 2004 ayant approuvé les comptes de l'exercice 2003 et d'un bilan intérimaire arrêté au 30 septembre 2004, que la Société dispose d'au moins dix-huit mille six cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 18.605,32) de réserve disponible, de sorte que la somme de dix-huit mille six cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 18.605,32) se trouve dès à présent à la disposition de la Société.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée des associés ainsi que le bilan intérimaire, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme, l'activité demeurant inchangée, ainsi que son objet.

En outre l'assemblée décide que la dénomination sociale de la Société sera désormais ROWLANDS INTERNATIONAL S.A.

Le capital et les réserves demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Le capital social souscrit de la Société après transformation sera de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

La transformation de la Société se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 30 septembre 2004 telle qu'elle est reprise dans le rapport d'évaluation établi par la société T.A.S.L., S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, en date du 28 octobre 2004, lequel conclut dans les termes suivants:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous pouvons certifier que la valeur nette de la Société, après augmentation de capital correspond au moins au capital de EUR 31.000,00.»

Un exemplaire de la situation active et passive de la Société et le rapport du réviseur d'entreprises après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les opérations faites depuis la date du 28 octobre 2004, par la société à responsabilité limitée seront réputées réalisées pour la société anonyme, notamment pour ce qui concerne l'établissement des comptes sociaux.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme et arrête comme suit les statuts de la société anonyme:

Titre I^{er}: Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de ROWLANDS INTERNATIONAL S.A. (ci-après «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit de l'intérieur de la commune du siège social.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec les succursales ou autres bureaux ou avec l'étranger, se produiront ou paraîtront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet de:

- Assister toute personne, société ou firme pour le recrutement de personnel dirigeant ou autre partout dans le monde et de conclure des contrats avec toute personne, société ou firme en vue de la prestation de tels services de recrutement.

- En général, fournir ou obtenir la fourniture par des tiers, de tous services demandés par toute personne, société ou firme pour leurs activités, ou y rattachés, et en particulier, entre autres, de services administratifs, de secrétariat, de formation, de publicité et de consultant en ressources humaines.

- Elle peut faire toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, au Grand-Duché et à l'étranger, notamment par la prise de participations dans des entreprises, la location de fonds de commerce ou par la création de filiales ou succursales.

Titre II: Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq cents (500) actions de soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un titulaire par action; lorsqu'une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Titre III: Administration - Conseil d'administration

Art. 7. Composition - Rémunération - Durée du mandat. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe par ailleurs leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont révocables ad nutum.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement en co-optant un nouveau membre. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Président - Vice-Président - Secrétaire. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président, et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Art. 9. Convocation. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, au siège de la Société, sinon au lieu indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

La convocation doit être adressée par écrit, télégramme, télex, télécopie ou email à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de chaque administrateur. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Art. 10. Représentation. Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administrateur en donnant pouvoir à un autre administrateur par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Art. 11. Quorum et majorité. Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du président ou de son remplaçant à cette réunion est prépondérante.

Art. 12. Résolutions par écrit. Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les administrateurs ont le même effet que des résolutions votées en réunion des administrateurs.

Art. 13. Procès-verbaux. Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux, signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous actes et opérations d'administration et de disposition en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil d'administration déterminera.

Les rémunérations des administrateurs-délégués et autres fondés de pouvoirs sont fixés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être administrateur.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV: Assemblées générales des actionnaires

Art. 18. Assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de la commune de Luxembourg, comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 15 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 20. Assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième (1/5) du capital social.

Art. 21. Convocation. La convocation à une assemblée générale se fera en application des dispositions légales en la matière.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés, qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu et valablement délibérer et statuer sans convocations préalables.

Art. 22. Quorum et majorité. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires régulièrement convoquée sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants.

Art. 23. Vote. Chaque action donne droit à une voix dans les assemblées générales annuelles et extraordinaires.

Art. 24. Procès-verbaux. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent. Les copies et extraits qui en sont délivrées sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Titre V: Surveillance

Art. 25. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peut être actionnaire ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Titre VI: Exercice social - Inventaire - Bilan - Compte de Profits et Pertes - Rapport

Art. 26. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 27. Inventaire - Bilan - Compte de Profits et Pertes - Rapport. Chaque année le trente et un décembre, et pour la première fois en deux mil quatre, les livres sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tous les engagements ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires envers la Société.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Le conseil d'administration a la liberté la plus absolue pour l'évaluation des créances et de toutes les valeurs composant l'actif social. Il établit ces évacuations de la manière qu'il juge la plus utile pour assurer la bonne gestion des affaires, la solidité et l'avenir de la Société.

Le conseil d'administration remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle au commissaire aux comptes qui doit faire un rapport contenant les travaux de contrôle effectués, les méthodes de travail appliquées et les résultats obtenus.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle le bilan et le compte des profits et pertes sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Art. 28. Allocation du Résultat. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme les bénéfices nets de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, détermine l'affectation du solde des bénéfices nets annuels.

Art. 29. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Titre VII: Dissolution - Liquidation

Art. 30. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 31. Dispositions générales. Pour tous points non expressément prévus aux présents statuts, il est renvoyé aux provisions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Avoir social

L'avoir social ayant fait l'objet du rapport du réviseur d'entreprises T.A.S.L., S.à r.l. dont il a été question ci-avant, se compose de tous les éléments actifs et passifs dépendant du fonds de commerce de la société à responsabilité limitée.

Les actions représentant le capital social de la société anonyme sont réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs droits dans la société à responsabilité limitée, à savoir:

1) La société VEDIOR HOLDING B.V., quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
2) La société VEDIOR FINANCE BELGIUM N.V., une action	1
Total: cinq cents actions	500

Chacune de ces actions a été entièrement libérée avant la transformation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Peter Valks, gérant, demeurant à NL-1214 LN Hilversum, Lijsterbeslaan 3;
 - Monsieur Peter Rinkes, gérant, demeurant à NL-1019 JT Amsterdam, Fred Petterbaan 27;
 - Monsieur Marios Paras, gérant, demeurant à L-7246 Walferdange, 21, rue des Prés;
- de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée décide également de leurs accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Peter Valks, administrateur, né le 21 août 1958 à Rheden (Pays-Bas), demeurant à NL-1214 LN Hilversum, Lijsterbeslaan 3;
 - Monsieur Peter Rinkes, administrateur, né le 30 mars 1962 à Culemborg (Pays-Bas), demeurant à NL-1019 JT Amsterdam, Fred Petterbaan 27;
 - Monsieur Marios Paras, administrateur, né le 7 février 1957 à Hendon (GB), demeurant à L-7246 Walferdange, 21, rue des Près.
 Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes
 - La société AACO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, R.C.S. Luxembourg B 88.833.
 Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2004.
 L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.
 Signé: F. Greff, P. Olinger, P. Schon, T. Metzler.
 Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 40, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 novembre 2004. T. Metzler.
 (093501.3/222/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

STOPFILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
 R. C. Luxembourg B 48.458.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2000, lors de l'assemblée générale ordinaire, les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes en place ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Suite à ce renouvellement, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, diplômé en Sciences économiques, Villa de Heisdorf,
- M^e Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg,
- M. Bert Pistor, administrateur délégué, demeurant à Pittsburgh (USA).

La société SOLUFI S.A., Luxemburg a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes.
 Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092981.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

METALFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.
 R. C. Luxembourg B 37.656.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Signature

Le Gérant

(093037.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

D'KRAPPERTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8449 Steinfort, 6, rue des Sports.

R. C. Luxembourg B 52.150.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(092939.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

TAC O TAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 87.119.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(092940.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

EPICERIE GOLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 2, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 65.253.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(092942.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

SPAZIO DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 69.115.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(092957.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

SOGECOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.

R. C. Luxembourg B 43.567.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature.

(093266.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SOGECOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.

R. C. Luxembourg B 43.567.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature.

(093262.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05691, AV05689 et AV05695, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004. Signature.
(092970.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

CHRISTOS K. TEGOPOULOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 72.539.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

B. ten Brinke
Administrateur

(093068.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

NEW AGE RADIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 72.537.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

B. ten Brinke
Administrateur

(093040.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

SOVEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 7, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 23.586.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW03048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour la société
Signature

(093363.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SOVEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 7, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 23.586.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW03049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour la société
Signature

(093367.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**ZOELLY S.A., Société Anonyme,
(anc. AYTHIA S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 63.886.

L'an deux mille quatre, le huit novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de AYTHIA S.A., R. C. S. Luxembourg B 63.886, constituée par devant Maître Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, par acte du 3 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 466 du 26 juin 1998.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Joram Moyal, juriste, domicilié professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée par les membres du bureau, que les 1.000 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, ainsi que celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la raison sociale.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Suppression de la valeur nominale des actions

4. Conversion de la devise d'expression du capital social de franc luxembourgeois en euro au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399 pour remplacer le capital de LUF 1.250.000,-, (un million deux cent cinquante mille) par la contre-valeur en Euro de 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf Centimes).

5. Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 EUR (treize euros et trente et un centimes) en espèces, pour le porter d'un montant converti de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes), représenté par 1.000 (mille) actions sans valeur nominale à un total de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), sans création d'actions nouvelles.

6. Fixation de la valeur nominale d'une action à 31,- EUR (trente et un euro).

7. Modification subséquente des alinéas 1^{er} et 6 de l'article 3 des statuts.

8. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société de AYTHIA S.A. en ZOELLY S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ZOELLY S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de franc luxembourgeois en euro au taux de conversion officiel de l'UEM avec effet au 1^{er} janvier 2004 qui est de LUF 40,3399 pour 1,- euro de sorte que le capital social de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille) est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Centimes).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 13,31 EUR (treize euros et trente et un centimes) sans création d'actions nouvelles pour le porter de son montant converti de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes), représenté par 1.000 (mille) actions sans valeur nominale à un total de 31.000 EUR (trente et un mille euros). Le montant de 13,31 EUR (treize euros et trente et un centimes) a été intégralement libéré par apport en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale d'une action à 31,- EUR (trente et un euros).

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1^{er} et l'alinéa 6 de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement libérées.»

«**Art. 3. Alinéa 6.** Le capital social pourra être porté de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent dix-sept mille euros (EUR 217.000,-), par la création et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Moyal, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(093150.3/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**ZOELLY S.A., Société Anonyme,
(anc. AYTHIA S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 63.886.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1428 du 8 novembre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(093151.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

B.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 55.673.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour B.T.P. S.A. société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(093347.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

B.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 55.673.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour B.T.P. S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(093350.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SIMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 49.362.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

B. ten Brinke

Administrateur

(093046.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**ORIENTAL ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. ORIENTAL ASSET MANAGEMENT HOLDING, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 84.458.

Im Jahre zweitausendundvier, den siebten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, im Amtssitze zu Mersch.

Ist erschienen:

Frau Nigar Leyla Öhler, ground hostess, wohnhaft in Bangkok, Thailand, Sukhumvit Soi 13,

hier vertreten durch Herrn Robert Langmantel, Bankkaufmann, geschäftsansässig in Luxemburg, 26, rue Philippe II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 1. September 2004, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ORIENTAL ASSET MANAGEMENT HOLDING, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, welche gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 31. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 387 vom 9. März 2002.

Die Erschienene, hier vertreten durch Herrn Robert Langmantel, ersuchte den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst die Bezeichnung des Nennwertes der Anteile abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 44.409,23 (vierundvierzigtausendvierhundertneun Euro und dreiundzwanzig Cents) zu erhöhen durch die Schaffung von 888 (achthundertachtundachtzig) neuen Anteilen.

Zweiter Beschluss

Mit dem Einverständnis der alleinigen Gesellschafterin werden die 888 (achthundertachtundachtzig) neuen Anteile wie folgt gezeichnet:

- 510 (fünfhundertzehn) neue Anteile werden durch Frau Nigar Leyla Öhler, vorgeannt, gezeichnet und vollständig eingezahlt durch die Umwandlung in Kapital einer Forderung im Betrage von EUR 25.497,21 (fünfundzwanzigtausendvierhundertsebenundneunzig Euro einundzwanzig Cents), welche zu Gunsten der Gesellschafterin und zu Lasten der Gesellschaft besteht.

Der Nachweis über das Bestehen einer solchen Forderung ergibt sich aus einem Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers AACO, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, 6, rue Henri Schnadt, sowie aus einer Zwischenbilanz zum 30. Juni 2004.

Gemäss Bestätigung vom 16. September 2004 hat die Gesellschafterin auf ihre Forderung verzichtet zwecks Umwandlung in Kapital und Schaffung zu ihren Gunsten von 510 (fünfhundertzehn) neuen Anteilen.

Diese Dokumente bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

- 302 (dreihundertzwei) neue Anteile werden durch Frau Nigar Leyla Öhler, vorgeannt, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt;

- sechsundsiebzig (76) neue Anteile werden durch die Gesellschaft INTER GLOBE TRUST S.A.H., mit Sitz in Luxemburg, 26, rue Philippe II, hier vertreten durch Herrn Robert Langmantel, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt.

Der Nachweis über die Bareinzahlung von EUR 18.912,02 (achtzehntausendneunhundertzwölf Euro und zwei Cents) wurde dem Notar durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung erbracht.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen sodann das Kapital der Gesellschaft von seinem jetzigen Betrag von EUR 69.409,23 (neunundsechzigtausendvierhundertneun Euro und dreiundzwanzig Cents) auf EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) herabzusetzen durch Tilgung der Verluste der Gesellschaft im Betrage von EUR 38.409,23 (achtunddreissigtausendvierhundertneun Euro dreiundzwanzig Cents) und durch Annullierung von 768 (siebenhundertachtundsechzig) Anteilen, welche von den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrer Beteiligung gehalten werden. Eine Zwischenbilanz zum

30. Juni 2004, aus welcher die Verluste im Betrage von EUR 38.409,23 (achtunddreissigtausendvierhundertneun Euro dreiundzwanzig Cents) zu ersehen sind, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Somit ist das Kapital der Gesellschaft auf EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) festgesetzt.

Die Gesellschafter beschliessen das Kapital in 310 (dreihundertzehn) Anteile von je EUR 100,- (einhundert Euro) einzuteilen.

Die Anteile werden wie folgt gehalten:

- Frau Nigar Leyla Öhler: zweihundertfünfzig Anteile 250 Anteile
- INTER GLOBE TRUST S.A.H. sechzig Anteile 60 Anteile

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Form der Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft umzuwandeln gemäss Artikel 3 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und die Bezeichnung der Gesellschaft in ORIENTAL ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A. abzuändern.

Es geht hervor aus einem Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers AACO, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, 6, rue Henri Schnadt, vom 17. September 2004, dass der Nettowert der Gesellschaft, nach Kapitalerhöhung und nach Tilgung der Verluste, mindestens EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) beträgt.

Die Schlussfolgerung des Berichtes, welcher in französisch verfasst ist, lautet wie folgt:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous pouvons certifier que la valeur nette de la Société, après augmentation de capital et après apurement des pertes, correspond au moins au capital de EUR 31.000,-»

Der Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Satzung der Gesellschaft wie folgt neuzufassen:

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung ORIENTAL ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A. besteht eine Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes von 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung. Das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied kann jedoch sofort durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes. Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Freitag des Monats Mai um fünfzehn Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Jürgen Leichtenberger als Geschäftsführer an und erteilen ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Sechster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei gesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herrn Robert Langmantel, wohnhaft in L-5752 Frisingen, 1, rue Bellevue, geboren in D-München, am 15. Juni 1946;
- b) Herr Dieter Feustel, wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, geboren in D-Hamburg, am 26. Oktober 1939,
- c) Herr François Metzler, wohnhaft in L-2630 Luxemburg, 99, route de Trèves, geboren in Luxemburg, am 11. Februar 1943.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Siebter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:

FIDES INTER-CONSULT S.A., mit Sitz in Luxemburg, 26, rue Philippe II, R. C. Luxembourg B 52.925.

Das Mandat des Kommissars endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Robert Langmantel zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied und beauftragt ihn mit der täglichen Geschäftsführung, dies unter seiner alleinigen Unterschrift.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 octobre 2004, vol. 428, fol. 99, case 1. – Reçu 444,09 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 20. Oktober 2004.

H. Hellinckx.

(092731.3/242/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ORIENTAL ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 84.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(092732.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

TRANSMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R. C. Luxembourg B 16.693.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

B. ten Brinke

Administrateur

(093047.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

VAROLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 85.006.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(093377.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

VAROLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 85.006.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(093359.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

VAROLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 85.006.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(093331.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

AEROTRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 49.639.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

B. ten Brinke

Administrateur

(093048.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROTAREX VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 50.503.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire en date du 9 décembre 2002 a pris acte de la démission du Commissaire aux Comptes en place, la COMPAGNIE DE REVISION et a appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l. 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B 51238, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093084.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROTAREX VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 50.503.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2003, le mandat de la société HRT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée Générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093085.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROTAREX VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 50.503.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2004, le mandat de la société HRT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05910. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(093087.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROTAREX VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 50.503.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05232, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093092.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROTAREX VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 50.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093090.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROTAREX DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 83.866.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire en date du 9 décembre 2002 a pris acte de la démission du Commissaire aux Comptes en place, la COMPAGNIE DE REVISION et a appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B 51238, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06024. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(093054.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROTAREX DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 83.866.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2003, le mandat de la société HRT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093055.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROTAREX DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 83.866.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2004, le mandat de la société HRT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée Générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093057.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROTAREX DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 83.866.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05245, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093059.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

ROTAREX DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 83.866.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, référence: LSO AV02377 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093061.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.
